



Cahier des Charges National



Sommaire

Partie 1 :

Contexte et enjeux pour l'avenir
Une démarche qui s'adapte et évolue

Partie 2 :

Un cahier des charges fonctionnel

A- Un cahier des charges national

- ✓ La Licence de Marque
- ✓ Les Critères du Réseau
- ✓ Intégrer le réseau

B- Les principes fondamentaux de la démarche

1. La personnalisation de la formation
2. L'information des publics
3. L'égalité des chances pour tous
4. L'accompagnement et le suivi des apprenants
5. Un fonctionnement en réseau à dimension nationale

Partie 3 :

Les engagements – Charte qualité

Partie 4 :

Processus d'intégration au réseau
Suivi et contrôle des membres du réseau
Renouvellement
Médiation et radiation

Annexe :

Model de documents formation.

- Bulletin d'inscription
- Livret de suivi de l'apprenant
- Contrat de formation
- Convention de formation
- Devis de formation
- Programme de formation
- Attestation de formation
- Règlement intérieur de l'organisme
- Charte réseau

Partie 1 :

Avant-propos :

Les Organismes de formation membres du réseau WIN WINDéveloppement mettent en œuvre des modules de formation professionnalisant et qualifiants de courte ou moyenne durée à destination d'un public d'adultes sorti du cycle scolaire en recherche d'emploi, salarié et/ou indépendant.

Ces formations sont dispensées en présentiel, en face à face avec le formateur dans les locaux de l'organisme de formation qui sont équipés à cet effet.

Les centres de formation membres du réseau s'inscrivent dans une optique d'éducation permanente à vocation durable et nécessaire au fonctionnement de la promotion sociale et à l'assurance d'une égalité des chances pour tous et à tout moment de la vie.

Contexte et enjeux pour l'avenir :

Le réseau WIN WINDéveloppement se positionne région par région depuis 2015 proposant une solution d'accès aux compétences et connaissances professionnelles, personnalisable et adaptable aux situations et besoins de chaque apprenant.

Au plus près de la population dans les territoires, l'empreinte de la démarche de formation continue professionnelle pour adulte mise en place au sein du réseau est aujourd'hui présente de façon permanente et durable au cœur de plusieurs régions et ten à se développer rapidement au niveau national.

En effet, cette démarche de formation professionnelle personnalisée permet la gestion de parcours d'apprentissage individualisé, grâce aux formations à la carte de courte ou moyenne durée, et ce pour tout public adulte sorti du système scolaire.

Une démarche qui s'adapte et évolue :

Les différents accords nationaux interprofessionnels officialisent et renforcent l'exigence de l'individualisation de la formation tout au long de la vie.

Dans cette perspective, les apprenants ont le plus souvent besoin de formation adaptée à leurs parcours plutôt que de formation standard, ils préféreront rechercher une formation de proximité et de courte durée, qui correspond à la démarche du Réseau WIN WINDéveloppement.

S'appuyant sur le cadre européen et les valeurs de l'éducation permanente, le cahier des charges du réseau est volontairement axé sur un certain nombre de thèmes qui s'imposent comme les futurs piliers du rôle du réseau en territoire (personnalisation, ancrage territorial, accompagnement, aide au retour à l'emploi...),

Pour conclure : WIN WINDéveloppement se mobilise, pour l'avenir, sur les principaux enjeux de la formation, au service de la montée en qualification des salariés, de la lutte contre l'exclusion et du développement sociale.

Les membres du réseau répondent à des principes et à des modalités et moyens d'organisations spécifiques pour répondre aux mieux aux besoins et attentes d'enseignement des personnes sorties du système scolaire.

Les Organismes membres du réseau s'appuient sur des structures qui, quelle que soit leurs natures juridiques, sont des organismes de formation enregistrées et possédants un numéro de DA (Déclaration d'Activité) auprès de leur préfecture de région.

L'ensemble de ces organismes, constituent un réseau national, animé par la SASU WIN WINDéveloppement tous regroupés sous la même enseigne la marque déposée et enregistrée à l'INPI, signe de leur engagement à respecter et à mettre en œuvre les devoirs et obligations liés au présent cahier des charges.

Chaque personne trouve dans nos solutions adaptables la possibilité de rebondir dans le cadre de son projet professionnel.

La démarche WIN WINDéveloppement permet de faire fonctionner un ascenseur social et assure une réelle égalité des chances pour tous, à tout âge et à tout moment de la vie en tenant compte de la situation professionnelle de chacun.

Depuis sa création WIN WINDéveloppement a mis tout en œuvre pour pérenniser le réseau et permettre le développement durable de la marque à l'échelle nationale, en tenant compte des besoins régionaux et nationaux et des attentes du marché de l'emploi, adaptant sa proposition personnalisée aux besoins des entreprises régionales et aux attentes des demandeurs d'emploi et du bassin de l'emploi région par région.

via des partenariats à réaffirmer et à développer à l'échelle de chaque région.

Véritable cadre de référence, le réseau WIN WINDéveloppement garantit une démarche pédagogique spécifique concernant l'accès à la formation professionnelle. Le cahier des charges réaffirme également l'implication volontaire du réseau à contribuer au développement des territoires, et en particulier au projet de développement professionnel territorial, à travers l'innovation pédagogique, sociale et un droit à l'expérimentation pour un développement local de qualité. La mise en commun des connaissances et compétences de chaque acteur du réseau permet une évolution rapide et constante en moyens et méthodes.

Partie 2 :

Un cahier des charges Fonctionnel

A – Un cahier des charges national.

La Licence de Marque :

L'enseigne WIN WINDéveloppement correspond à une marque déposée à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). Elle est la propriété de la SASU WIN WINDéveloppement enregistrée au RCS de Vesoul et attribués aux membres du réseau suivant des critères précisément définis et exposés dans le présent cahier des charges national.

Afin d'assurer la dimension certifiante de la marque, WIN WINDéveloppement a établi une procédure pour valider l'intégration des organismes de formations désirant faire partie du réseau, mais aussi une méthodologie dans le suivi et le contrôle desdits organismes de formation.

WIN WINDéveloppement est le garant d'une information, d'un accueil et d'un suivi de qualité, centré sur la personne, son environnement social, ses acquis et expériences, ses attentes et besoins en termes d'information, d'outil et d'apprentissage des savoirs et compétences.

Les critères du réseau :

Les organismes membres du réseau WIN WINDéveloppement sont soumis au respect du présent cahier des charges.

Outre ce cadre, des obligations sont à assumer inhérentes à l'usage de la marque. Il s'agit de :

- La saisie mensuelle des données statistiques sur l'activité de l'Organisme (taux de remplissage, taux de réussite, taux de retour à l'emploi des stagiaires...).
- La cotisation annuelle (cette cotisation peut être mensualisée) à WIN WINDéveloppement pour la gestion du réseau, la mutualisation des ressources, sa communication et promotion nationale.
- L'affichage de la Marque WIN WINDéveloppement dans les locaux fréquentés par le public.
- L'inscription dans les procédures d'évaluation intermédiaires et de renouvellement de l'affiliation.
- L'inscription de l'équipe pédagogique et d'encadrement à un plan d'évaluation et de formation professionnelle continue.

Le présent cahier des charges national a pour objectif de définir les contours de la démarche WIN WINDéveloppement, dans sa mise en œuvre au quotidien, et est bien plus qu'un sigle ou une enseigne, mais la conception d'un accueil, d'un suivi et d'un encadrement spécifique et reconnu.

WIN WINDéveloppement s'ancre dans un système de valeurs qui gagne sa légitimité par le déploiement de principes fondamentaux de réalisation ci-définis, comme autant de garanties pour tout citoyen de pouvoir accéder à des espaces reconnus, certifiés, où la formation et l'éducation ne sont pas un produit mais s'inscrivent dans un droit d'accès à l'apprentissage pour toutes et tous.

La notion du réseau que nous avons instauré, c'est : garantir une uniformité nationale et la reconnaissance d'une démarche de qualité qui a fait ses preuves, et asseoir sa crédibilité en région.

Intégrer le réseau :

Tout organisme de formation et d'éducation qui le souhaite, et dont l'activité se rapproche dans le fond et la forme de celle induite par le réseau WIN WINDéveloppement peut prétendre à intégrer le réseau.

Il lui faut pour cela transmettre sa demande à WIN WINDéveloppement qui examinera dans un premier temps la candidature selon des modalités arrêtées par le bureau de gestion de l'enseigne.

Si recevabilité : l'organisme est informé et mis en relation avec le chargé de dossier qui prend en charge la suite de la procédure d'intégration. Celle-ci est fondée sur le présent cahier des charges.

B – Les principes fondamentaux de la démarche.

Les 5 principes fondamentaux :

WIN WINDéveloppement a une démarche pédagogique spécifique par laquelle un apprenant accroît ses connaissances, développe ses compétences à travers des modules de formation adaptables, personnalisables, adaptés à ses attentes et besoins immédiats, afin d'évoluer professionnellement ou retrouver le chemin de l'emploi.

WIN WINDéveloppement s'inscrit dans une vraie démarche qualité en matière d'accueil, de suivi et d'information des apprenants, mais aussi en ce qui concerne son personnel enseignant.

Elle s'appuie sur 5 principes fondamentaux qui déterminent le caractère spécifique de cette démarche. Ils définissent les modes d'organisation associés, les conditions de mise en œuvre de la démarche et du fonctionnement de l'activité globale de WIN WINDéveloppement.

Ces principes sont les suivants :

1. La personnalisation et l'adaptation de la formation
2. L'information des publics
3. L'égalité des chances pour tous
4. L'accompagnement et le suivi des apprenants
5. Un fonctionnement en réseau à dimension régionale et nationale

1 – La personnalisation et l'adaptation de la formation

Pourquoi, pour qui ?

La personnalisation permet à toute personne d'apprendre en fonction de ses intérêts, de ses besoins, de ses caractéristiques et aptitudes personnelles et professionnelles, en faisant d'elle l'acteur principal de sa formation.

Les formations proposées par le réseau WIN WINDéveloppement s'adressent aussi bien aux publics demandeurs d'emploi, qu'aux salariés d'entreprises.

Comment la mettre en place ?

4 mots clé,

1. **Découverte** du parcours antérieur en s'appuyant sur les acquis, connaissances et compétences professionnelles mais aussi les aptitudes et expériences personnelles de l'apprenant lors de ses entretiens et/ou tests d'entrée en formation.
2. **Détermination** des besoins immédiats et rédaction du cahier des charges de formation, il doit être en adéquation avec le projet professionnel de l'apprenant et en cohérence avec ses aptitudes personnelles.
3. **Evaluation**, elle se poursuit tout au long du parcours de formation. Les formateurs procèdent à une évaluation générale en fin de formation. Les équipes pédagogiques WIN WINDéveloppement utilisent un support de type « Livret de suivi de formation » afin de permettre à l'apprenant de visualiser ses progressions et ses acquis et lui permettant de les valoriser dans son parcours professionnalisant.
4. **Organisation** de la formation et mise en place : un contrat individuel de formation est signé, fixant les objectifs, la durée, le rythme, les modalités pédagogiques pour chaque personne. Il est négocié entre l'apprenant et le référent. Il peut faire l'objet d'ajustements tout au long du parcours en fonction des évaluations intermédiaires.

Les formations WIN WINDéveloppement se déroulent principalement sur de courtes ou moyennes durées, voir même à temps partiel. Cette souplesse d'organisation donne la possibilité à l'apprenant d'avoir une activité parallèle à sa formation et d'optimiser la durée et l'intensité de son parcours de formation.

WIN WINDéveloppement favorise le recours à différents modes pédagogiques pour chaque apprenant, variant apprentissage collectif et séquence individuelle avec formation pratique en atelier technique en centre et en externe à travers des périodes de mise en pratique en entreprise.

Condition de mise en œuvre et obligation de moyens

La personnalisation et l'adaptation de la formation

La procédure d'accueil doit être formalisée et la mise en œuvre de la prestation de formation personnalisée repose sur :

→ Définition des besoins de l'apprenant

Lors d'un ou plusieurs entretiens individuels, le formateur ou le conseiller d'orientation devra définir, avec le futur apprenant, son projet professionnel et affiner ses besoins en matière de formation en se basant sur ses connaissances et compétences acquises de son expérience personnelle et professionnelle.

A l'issue de ses entretiens un cahier des charges de formation est établi avec l'apprenant, permettant au formateur d'établir le programme, le contrat ou la convention de formation.

Une copie du document type WIN WINDéveloppement à utiliser est en annexe du présent cahier des charges

→ Le Contrat de formation personnelle et la Convention de formation professionnelle

Il est procédé à l'élaboration et la rédaction d'un « Contrat de Formation » ou d'une « Convention de formation » qui reprend et précise :

- Les objectifs, la durée, le contenu, le rythme et les différentes modalités d'apprentissage prévus.
- La description de l'organisation pédagogique et les moyens d'accompagnement mis en œuvre.
- Les modalités de l'évaluation finale et du suivi.
- Les conditions de renégociation et/ou de prolongation du contrat pédagogique personnel.
- Le nom et la présentation de la personne référente au sein de l'équipe WIN WINDéveloppement.
- Le coût de la prestation.
- Les engagements qualité de WIN WINDéveloppement.
- L'articulation de la prestation avec les autres modalités de formation prévues dans le cadre du parcours de formation.
- Le règlement intérieur de l'organisme de formation WIN WINDéveloppement.
- Le programme de formation complet et timer.

Une copie du document type WIN WINDéveloppement à utiliser est en annexe du présent cahier des charges

→ L'équipe et les ressources pédagogiques

Les ressources et moyens pédagogiques :

L'équipe pédagogique :

L'organisme membre du réseau WIN WINDéveloppement a la responsabilité de mettre en œuvre la démarche pédagogique WIN WINDéveloppement. A cet effet, il doit constituer une équipe pédagogique pluridisciplinaire et pérenne de professionnels regroupant toutes les connaissances et compétences nécessaires à la mise en place et la mise en œuvre des formations professionnelles, la coordination, gestion et le développement de l'organisme.

Les personnes concernées doivent être identifiées et stables dans chacune de leurs fonctions. L'équipe élabore le projet de développement annuel sous l'autorité de l'organisme porteur. Il est soumis, pour avis, au Comité national de gestion et développement WIN WINDéveloppement.

L'activité pédagogique :

WIN WINDéveloppement est organisée autour d'un centre de ressources pédagogiques, conçu, animé et nourri par les équipes pédagogiques du réseau. Il permet aux formateurs d'accéder, au contenu nécessaire à la mise en œuvre de la formation et d'apporter les supports et documents nécessaires à l'atteinte des objectifs pour l'apprenant.

Les membres du réseau WIN WINDéveloppement s'engagent à mettre à disposition de l'apprenant le matériel et tout moyen technique et technologique (atelier technique équipé, salle informatique, ...) nécessaire à la bonne conduite et à la réussite de la formation.

→ L'évaluation et le suivi de l'apprenant :

Le référent pédagogique de la formation a le devoir d'évaluer régulièrement la bonne acquisition des nouvelles connaissances et compétences de l'apprenant afin de pouvoir adapter au plus juste le dérouler pédagogique de formation et l'obligation de reporter les résultats des évaluations au livret de suivi de l'apprenant afin de lui laisser un accès total à son avancé et lui faire prendre conscience de son évolution permanente, afin de nourrir et de motiver son envie d'apprentissage.

Une copie du document type WIN WINDéveloppement à utiliser est en annexe du présent cahier des charges

2 – L'information des Publics

Informations générales :

Les Organismes de formation membre du réseau WIN WINDéveloppement ont le devoir et l'obligation d'afficher au regard et à l'accès de tous, les plaquettes d'informations relatives au règlement intérieur, à la sécurité, l'hygiène, la discrimination et les règles de vie en communauté.

Informations à destination de l'apprenant :

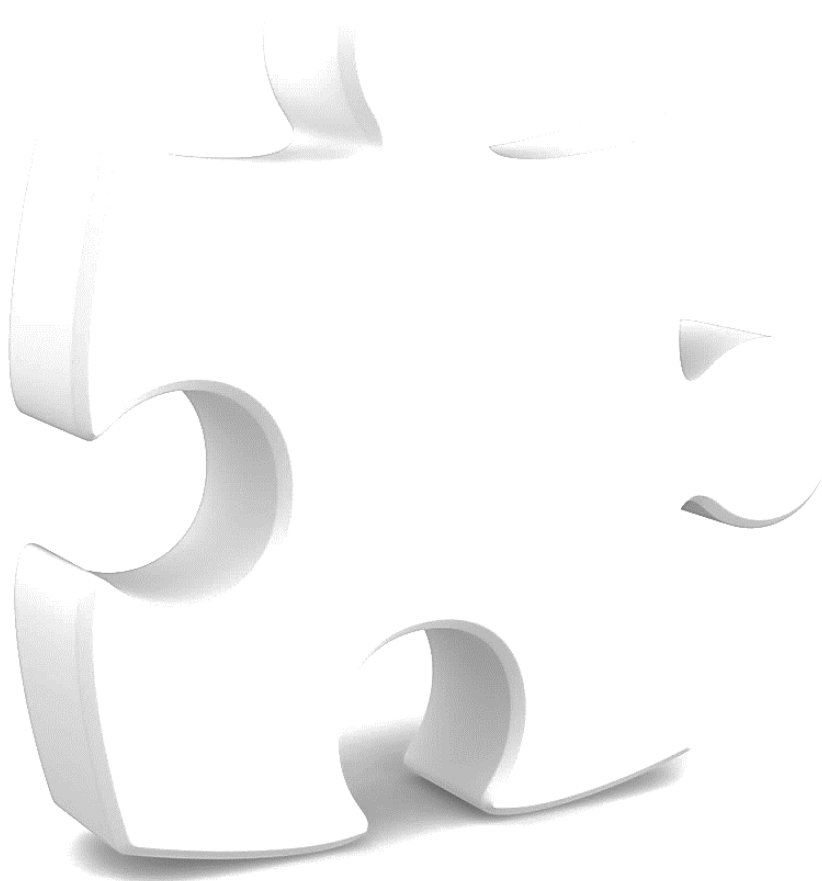
Les organismes de formations membre du réseau WIN WINDéveloppement sont tenus à un devoir d'information à l'égard de l'apprenant concernant les prestations ainsi que leurs conditions d'accès et de réalisation.

Pour ce faire, ils disposent de supports préétablis et conformes aux réglementations en vigueur (model de programme de formation, model de livret d'intégration stagiaire, model de devis de formation, model de contrat individuel de formation, model fiche statistiques, ...)

Les 3 axes d'information :

- 1- L'offre de formation
- 2- Les moyens d'accès à la formation
- 3- Les taux de réussite et appréciation

Ces obligations d'affichage n'exemptent pas l'organisme de formation de l'affichage de tout autre information rendu obligatoire par la réglementation en vigueur.



Condition de mise en œuvre et obligation de moyens

L'information des publics

L'information ne doit pas être perçue comme un moyen de prospection mais plutôt comme un fil conducteur menant du premier contact téléphonique à l'appréciation finale de l'apprenant.

→ L'information générale :

Les organismes de formation membres du réseau WIN WINDéveloppement sont soumis à des obligations d'information, au même titre que toute entreprise recevant du public.

- Consignes de sécurité incendie
- Législation fumeur
- Règle de vie en communauté (hygiène, tenue, attitude ...)
- Convention collective
- Egalité professionnelle
- Harcèlement moral et sexuel
- Lutte contre les discriminations
- Charte qualité du réseau WIN WINDéveloppement
- Règlement intérieur de l'organisme
- Plan détaillé des locaux

Les organismes de formation membres du réseau WIN WINDéveloppement sont tenus d'afficher en libre accès et à la vue de tous, ce, à l'entrée de leur locaux, les documents susnommés.

→ L'information à destination de l'apprenant :

3 axes majeurs

- L'offre de formation
- Les moyens d'accès
- Les taux de réussite et appréciations

L'offre de formation	Les moyens d'accès	Les taux de réussite et appréciations
Type de formation (Certif., Qualif., ...) Intitulé de la formation Objectifs de formation Déroulé pédagogique Déroulé chronologique Moyens d'encadrement Moyens pédagogiques Moyens techniques Moyens d'évaluation Lieu de formation Coût pédagogique	Publics concernés Prérequis d'entrée Candidater à la formation Dates de formation Nombre de places Nombre de places disponibles Date de réunion d'information et d'entretien individuel	Taux de réussite Global de l'organisme Taux de réussite de la formation Appréciations apprenants

Afin de diffuser toutes ces informations dans de bonnes conditions et de faciliter l'accès à ces dernières, les organismes de formations membres du réseau WIN WINDéveloppement sont tenus de :

- Fournir un bulletin de candidature à chaque postulant
- Fournir un programme de formation détaillé à chaque postulant
- Fournir un devis détaillé à chaque postulant
- Fournir le règlement intérieur de l'organisme à chaque postulant
- Fournir la charte qualité du réseau WIN WINDéveloppement à chaque postulant
- Afficher en accès libre les rapports statistiques de l'organisme
- Afficher en salle de cours le programme détaillé de formation
- Afficher en accès libre le règlement intérieur de l'organisme
- Afficher en accès libre la charte qualité du réseau WIN WINDéveloppement
- Mettre en place une boîte à idées et appréciations en accès libre

En adhérant au réseau WIN WINDéveloppement, l'organisme de formation s'engage à adhérer aux convictions et à la politique sociale et culturelle du réseau, à traiter toute demande ou individu de la même manière faisant abstraction de son sexe, son origine, son âge, son rang, son niveau social... Il s'engage à ne pas ouvrir de débat religieux ou politique, ni exposer son avis personnel ou utiliser son statut pour exercer une quelconque pression ou racolage, tenter d'imposer une vision ou orientation sur ces sujets à ses apprenants.

L'égalité des chances pour tous

Définissons ensemble « L'égalité des chances », l'égalité des chances est une vision de l'égalité qui cherche à faire en sorte que les individus disposent des "mêmes chances", des mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur sexe, des moyens financiers, de leurs parents, de leur lieu de naissance, de leur conviction religieuse, d'un éventuel handicap...

Allant plus loin que la simple égalité des droits, l'égalité des chances consiste principalement à favoriser des populations qui font l'objet de discrimination afin de leur garantir une équité de traitement. Elle implique que les écarts liés au milieu d'origine soient neutralisés.

Définissons ensemble le « Tous », le présent article concerne évidemment toute personne candidatant à une formation au sein de l'organisme, mais aussi à toute personne travaillant dans et pour le compte de l'organisme de formation, qu'il soit salarié ou intervenant externe.

1. Dans l'entreprise

L'organisme de formation membre du réseau WIN WINDéveloppement se doit un langage et un comportement équitable envers tout intervenant au sein de l'organisme, qu'il soit salarié et/ou intervenant externe.

En matière de recrutement, l'organisme de formation a le devoir de favoriser les compétences et connaissances ainsi que l'expériences du formateur, celles lui permettant de mener dans de bonnes conditions la formation et les évaluations qu'il ou elle aura en charge.

En matière de salaire, l'organisme de formation a le devoir de tenir exclusivement compte des connaissances et compétences, ainsi que de l'expérience de chaque formateur dans l'évaluation des salaires. En cas d'écart important, à compétence égale, la direction du réseau pourra lui demander de le justifier.

En matière de formation, l'organisme de formation a le devoir d'évaluer l'intégralité de son équipe de direction, administrative, pédagogique, ..., régulièrement afin de leurs proposer la ou les formations correspondantes à leurs besoins et attentes.

Afin de leur permettre d'évoluer au sein de l'organisme, ce dernier, a le devoir de les inscrire dans un plan de formation continue leurs permettant d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances.

2. Dans la formation

La formation continue et professionnelle proposé par WIN WINDéveloppement agit comme un ascenseur social permettant à, Tout Public, sans discrimination, de sexe, d'âge, de classe, de couleur, d'origine, ..., d'accéder aux connaissances et compétences lui permettant de s'épanouir professionnellement et d'évoluer socialement.

L'organisme de formation membre du réseau WIN WINDéveloppement a le devoir de prendre en compte, comme seule valeur d'intégration, les prérequis, qu'il aura défini en amont de la commercialisation de l'offre de formation, et de s'appuyer sur le curriculum vitae, la lettre de motivation, le projet professionnel, l'entretien individuel et test d'entrée en formation, comme seules valeurs comparatives pour l'intégration de nouveaux apprenants.

4 – L'accompagnement et le suivi des apprenants

En adhérant au réseau WIN WINDéveloppement l'organisme de formation s'engage et s'inscrit dans une politique et démarche précise en matière de suivi et d'accompagnement des apprenants.

L'accompagnement est une des clés de réussite de la démarche du réseau WIN WINDéveloppement. Il doit permettre de révéler les acquis professionnels et personnels des apprenants, dans le cadre du processus d'apprentissage et ainsi faciliter l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances.

L'accompagnement au sein du réseau WIN WINDéveloppement prend en compte 3 étapes majeures :

1. L'avant formation
2. Pendant la formation
3. L'après formation

Dans ce contexte, les membres de l'organisme de formation sont à la fois :

- Agent de liaison et d'urgence entre la personne, son projet, ses acquis de l'expérience et l'environnement professionnel.
- Agents de consolidation du projet professionnel et du contexte et de la motivation à l'apprentissage.
- Agents d'insertion professionnelle

L'accompagnement joue un rôle moteur dans la motivation à l'apprentissage. Le travail mené au sein du réseau WIN WINDéveloppement est d'abord et avant tout de (re)motiver à la formation afin de faciliter l'insertion.

Pour ce faire, les formateurs doivent savoir mettre en avant les capacités, compétences et connaissances déjà acquises des personnes. La motivation est sous-tendue par la dynamique que l'accompagnement insuffle au parcours de la personne et la progression des compétences qui se développent.

L'accompagnement joue un rôle d'interface, de lien avec l'extérieur, de capitalisation des acquis antérieurs tournés vers un projet d'avenir. Il nécessite une approche méthodologique spécifique portée par la reconnaissance de la somme des expériences des personnes.

L'accompagnement est à la fois un appui et un moteur pour l'apprentissage :

- D'une part, pour la capitalisation et la reconnaissance de tous les acquis
- D'autre part, et enfin pour l'accès à la formation, en lien avec les acteurs du territoire et les partenaires, dans le cadre d'une insertion professionnelle.

Le tout doit faire l'objet d'une recension dans un document individualisant (livret de suivi de l'apprenant).

Condition de mise en œuvre et obligation de moyens

L'accompagnement et le suivi des apprenants

Les organismes de formation membres du réseau WIN WINDéveloppement s'engagent à prendre en compte la demande de formation exprimée par toute personne, que celle-ci se présente de sa propre initiative, qu'elle soit orientée vers l'organisme, ou que sa venue relève d'une prescription formelle d'un partenaire.

L'accueil des candidats :

Les membres du réseau WIN WINDéveloppement accueillent, à tout moment, toute personne exprimant une demande de formation professionnelle dans les domaines de compétence proposés par l'organisme.

Des temps d'échanges et d'informations réciproques (entretiens individuels et tests d'entrée) permettent à l'équipe pédagogique de déterminer, avec la personne, la recevabilité de sa demande et la nature de la formation à mettre en place, compte tenu de son expérience, de ses connaissances, et de la nature de son projet professionnel.

Ils mettent en œuvre un accueil personnalisé et systématique dès le premier jour.

Le suivi des candidats :

Sur toute la durée du parcours, un accompagnement est assuré par un référent ou formateur, interlocuteur privilégié qui suivra le parcours de la personne.

L'équipe pédagogique de l'organisme est en capacité d'amener la personne à prendre conscience des acquis et compétences découlant de son expérience personnelle et professionnelle.

Pour cela, elle procède aux entretiens et aux évaluations de connaissances nécessaires. Cette formalisation se fait sur le livret de suivi de l'apprenant. L'existence de ce document, sa fonction et son usage sont portés à la connaissance des partenaires. Sa conception s'inscrit dans un travail commun, piloté par les membres du réseau, réalisé par WIN WINDéveloppement.

L'organisme de formation exerce un suivi et un contrôle en continue de l'acquisition des compétences et connaissances tout au long de la formation, permettant ainsi de mener des actions correctives immédiates (cours de rattrapage, cours individuel, ...) afin de ne pas laisser l'apprenant s'embourber et prendre un retard qui l'empêcherait d'atteindre les objectifs de la formation.

Les membres du réseau WIN WINDéveloppement procèdent au suivi de l'apprenant après sa sortie de formation. L'organisme formalise pour chaque personne, à la fin de chaque prestation, les acquis évalués en fin de parcours et les préconisations sur les suites à donner pour la réalisation de son projet.

Un rapport détaillé des observations et consignes est rédigé et annexé au livret de suivi de l'apprenant.

A l'issue de la formation un entretien de suivi est planifié à 3 mois maximum avec l'apprenant, afin de valider avec lui l'avance ou la finalisation de son projet professionnel.

Dans le cadre d'une réinsertion professionnelle, l'apprenant bénéficiera d'un suivi plus soutenu et personnalisé. Pour se faire, un entretien de suivi sera planifié dans les quinze jours suivant sa sortie de formation, lors duquel seront étudiées les pistes et démarches qu'il aura effectuées, il pourra, à sa demande, intégrer les ateliers d'aide à la réinsertion mis en place dans l'organisme de formation membre du réseau WIN WINDéveloppement.

5 – Un fonctionnement en réseau à dimension régionale et nationale

En adhérant au réseau WIN WINDéveloppement l'organisme de formation s'engage à respecter les modes et méthodes de travail mis en place en région ainsi qu'au niveau national par la direction nationale WIN WINDéveloppement et ses membres.

Le fonctionnement en réseau prend appui sur l'identité commune de chaque organisme membre du réseau à travers la licence de marque et fondé sur les principes définis dans le présent cahier des charges. Il permet des pratiques d'échanges, de mutualisation et de participation à des projets communs, au niveau local, régional et national.

Les organismes membres du réseau et les équipes en charge de la démarche WIN WINDéveloppement doivent connaître, utiliser et contribuer à ses initiatives et ses ressources.

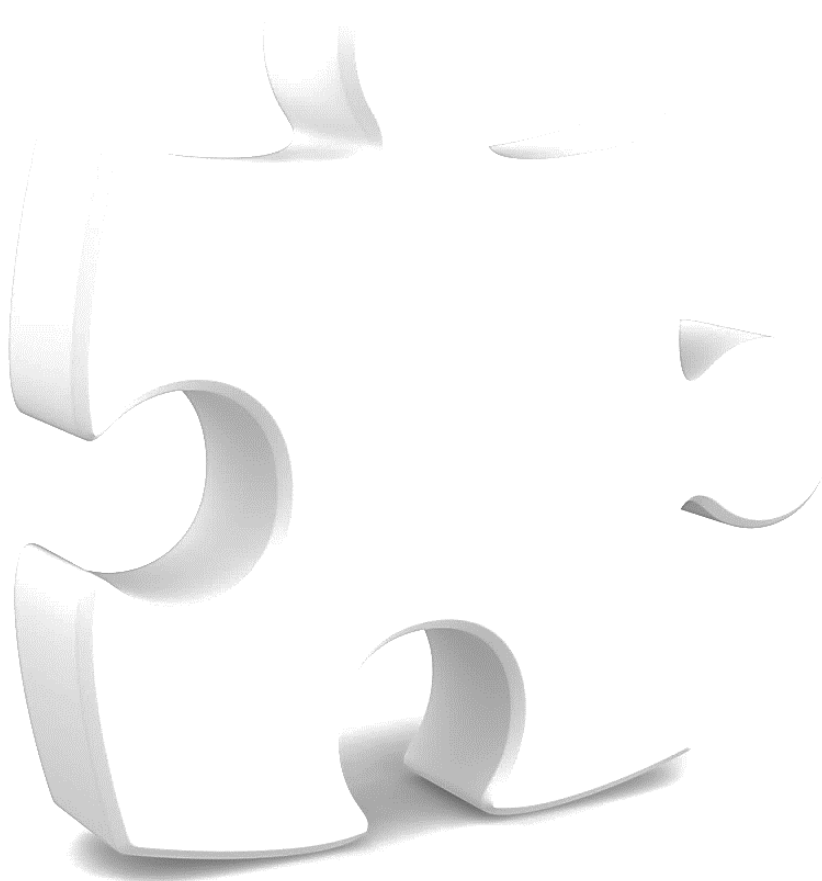
En effet, le réseau constitue un espace de ressources au service du développement de l'activité WIN WINDéveloppement, qui est à la charge de chacun des membres d'alimenter.

Au niveau régional, il appartient à chaque organisme membre de se rapprocher des autres. Ils peuvent se doter des modalités d'échanges, de mutualisation et de capitalisation possible dans le cadre régional.

La direction nationale WIN WINDéveloppement peut leur apporter son appui.

Il appartient aux membres du réseau en région de proposer à la Direction Nationale WIN WINDéveloppement un correspondant régional qui sera l'interface entre le régional et le national. Il sera, entre autres, consulté dans les procédures d'intégration de nouveau membre sur sa région.

Le membre du réseau WIN WINDéveloppement, s'inscrivant, dans une démarche collective visant à accroître la qualité des prestations au bénéfice des publics accueillis au sein de son organisme, doit contribuer au travail en réseau, il ne peut pas se soustraire à ces sollicitations et obligations.



Partie 3 :

Les engagements

Préambule :

La charte qualité WIN WINDéveloppement® marque l'engagement de tous les membres du réseau à apporter un conseil personnalisé, une formation en adéquation avec les besoins et attentes des stagiaires et un vrai suivi après formation. L'enjeu d'aujourd'hui étant de passer de la qualité de la formation, à la qualité du parcours de formation en incluant les étapes : d'orientation – de prescription – de formation – d'accompagnement vers l'emploi – d'accompagnement dans l'emploi.

A travers 3 axes majeurs :

1. Le respect de la personne

Accueil, information, sécurisation, écoute, égalité des chances pour tous.

2. La continuité des parcours

Accompagnement des stagiaires, réduction des sorties sans solution, simplification des entrées en formation.

3. L'efficacité de la formation

Respect des besoins et attentes des stagiaires, individualisation des solutions, qualité de la formation en entreprise, vérification de l'acquisition des connaissances et compétences, accompagnement des stagiaires.

Pour cela WIN WINDéveloppement® s'engage :

- A organiser des réunions d'information auprès des postulants pour leur présenter les formations, les conditions d'accès et de mise en œuvre, et pour leur faire passer des tests d'évaluation des savoirs et aptitudes à travers des entretiens individualisés. A les conseiller sur leur orientation, leur projet, discuter de leur avenir afin qu'il y ait une parfaite adéquation entre la formation choisie et leur projet professionnel.
- A assurer une formation pédagogique rigoureuse et sérieuse, dispensée par des formateurs expérimentés, compétents et praticiens du monde professionnel. Ils sont encadrés par une coordination pédagogique soucieuse de veiller à la qualité du service rendu et au respect du droit des stagiaires et de l'intégrité de la personne.
- A mettre à disposition des locaux modernes, fonctionnels bénéficiant de matériels performants (caméscope, vidéoprojecteurs, TV, informatique, atelier adapté aux métiers enseignés ...).
- A choisir et respecter un rythme de formation propice à une excellente compréhension
- A évaluer le stagiaire par des tests écrits ou oraux afin de vérifier l'atteinte des objectifs de formation et la bonne compréhension des contenues.
- A contrôler l'assiduité en formation.
- A assurer un suivi poste formation pour une parfaite adéquation entre la formation et la vie professionnelle du stagiaire.
- A aider le stagiaire à se connaître, à valoriser son potentiel et à s'épanouir dans son parcours professionnel.

Cet ensemble de moyens mis en place par WIN WINDéveloppement® doit donner au stagiaire les meilleures chances de mener à bien sa formation et s'insérer parfaitement en milieu professionnel.

Partie 4 :

Processus d'intégration au réseau

La mise en œuvre de la démarche WIN WINDéveloppement, est basée sur la personnalisation de la formation professionnelle pour adultes et la démarche accompagnement. Cette pédagogie permet aux apprenants d'apprendre en fonction de leurs besoins et attentes immédiats en faisant d'eux l'acteurs central de la formation.

Intégrer le réseau WIN WINDéveloppement, c'est valoriser l'expertise de l'organisme dans le domaine de la formation professionnelle. C'est aussi un cadre structuré, un repère et une identité reconnus et renforcés pour un organisme de formation et son équipe.

L'intégration au réseau :

Celle-ci relève des compétences de la Direction Nationale WIN WINDéveloppement qui l'attribue sur validation des propositions de la Commission constitué pour moitié de membre effectif du réseau et pour le reste des représentants de la Direction National. La Commission propose l'intégration de l'organisme candidat, la refuse ou met en suspens sa décision après examen d'un rapport d'audit.

Le rapport d'audit est rédigé à la suite d'une mission d'audit sur pièces (dossier à constituer) et sur site par un évaluateur du réseau, afin d'évaluer la conformité des prestations de formation entrant dans le périmètre du réseau WIN WINDéveloppement. L'organisme qui souhaite intégrer le réseau doit suivre le processus d'intégration.

Les organismes demandant leur intégration :

Ils peuvent être de toute entité juridique. Ils se reconnaissent par la volonté de mettre en œuvre la démarche WIN WINDéveloppement. Ils s'engagent à assurer les conditions matérielles, les moyens humains, financiers et pédagogiques afin de répondre aux besoins de formation du public accueilli, conformément au cahier de charge WIN WINDéveloppement.

Les acteurs de la mise en œuvre de l'intégration et du suivi du réseau WIN WINDéveloppement :

Le dispositif d'intégration repose sur l'articulation de deux acteurs :

1. La Direction Nationale WIN WINDéveloppement, l'instance d'intégration, et de vérification
2. Le comité représentatif des membres du réseau l'instance de consultation

La SAS WIN WINDéveloppement responsable de la gestion de la marque WIN WINDéveloppement :

La SAS WIN WINDéveloppement a la responsabilité du maintien de la légitimité et de la qualité de la marque. Dans le cadre du processus d'intégration, elle a pour missions :

- De rester maître d'œuvre de la démarche.

Elle détermine, avec l'appui des membres du réseau, des modalités d'intégration.

- De s'assurer de la mise en œuvre et du bon déroulement du processus d'intégration,

Ce qui, outre les outils d'évaluation, a pour objectif de crédibiliser le système aux yeux des tiers.

La décision d'attribution, de retrait ou de renouvellement est du ressort de la SAS WIN WINDéveloppement, sur avis et proposition du comité représentatif des membres effectifs au réseau et de l'auditeur.

La Commission Nationale d'intégration en charge de l'étude des dossiers d'évaluation :

Sa composition est multipartite. Les différents membres sont des acteurs de la formation professionnelle et de l'éducation. Elle a pour vocation d'émettre un avis et des propositions sur les rapports d'évaluation qui lui sont soumis pour analyse au regard de la conformité au cahier des charges national WIN WINDéveloppement.

Elle agit en qualité de comité de suivi du réseau qui a pour objectif d'administrer le dispositif d'intégration, d'assurer son évolution stratégique et de maintenir sa pertinence et sa reconnaissance.

Le(a) président(e) de WIN WINDéveloppement entérine les avis et propositions de la Commission Nationale d'intégration.

Les documents de référence du processus d'intégration :

Le dispositif qualité du réseau WIN WINDéveloppement repose sur deux documents de référence :

1. Le présent cahier des charges national WIN WINDéveloppement.
2. Le guide d'intégration WIN WINDéveloppement.

Le cahier des charges national :

Le cahier des charges national WIN WINDéveloppement est le document de référence pour la mise en œuvre de la démarche qualité du réseau.

Il se décline en deux parties et détaille le principe des 5 principes fondamentaux de la démarche WIN WINDéveloppement et des obligations associées à l'appartenance au réseau WIN WINDéveloppement, à savoir :

1. La personnalisation et l'adaptation de la formation

2. L'information des publiques
3. L'égalité des chances pour tous
4. L'accompagnement et le suivi des apprenants
5. Un fonctionnement en réseau à dimension régionale et nationale

Le guide d'intégration :

Le guide d'intégration WIN WINDéveloppement est un outil destiné aux organismes candidats, ainsi qu'aux évaluateurs. Ce document contient tous les éléments permettant à l'organisme de formation de procéder à la demande d'intégration au réseau et de renouveler la demande à la fin de la validité (cinq ans).

Le guide détaille :

- les étapes d'intégration
- les méthodes d'évaluation et de contrôle initial et intermédiaire.

Suivi et Contrôle des membres du réseau

Audit annuel :

Dans le cadre de la procédure qualité engagée par WIN WINDéveloppement, afin de poursuivre l'effort d'amélioration continue incité par le réseau, et de garantir à tous un service de qualité, une évaluation annuelle obligatoire est prévue, menée par la Direction nationale WIN WINDéveloppement qui se réserve le droit de faire appel à un cabinet spécialisé externe au réseau.

Cette évaluation a la forme d'un audit conduit en interne, avec l'implication de toute l'équipe pédagogique, à l'aide d'outils transmis par la Direction nationale WIN WINDéveloppement.

Cet audit a deux objectifs :

- Permettre à l'équipe de se questionner sur ses pratiques, au regard des fondamentaux du cahier des charges.
- Fournir à WIN WINDéveloppement, les informations nécessaires à l'appréciation de la conformité de l'organisme membre aux exigences du réseau, en revenant plus précisément sur les points sensibles, alertes et pistes de progrès relevés lors de l'audit d'intégration.

Les personnes représentants ou mandatées, par la Direction national WIN WINDéveloppement, mèneront l'audit interne en se référant aux documents ci-dessous :

Le cahier des charges national

Le bilan de l'évaluation annuel

Les outils spécifiques construits pour assurer son bon fonctionnement et sa qualité

Le rapport d'audit initial.

Le dossier d'audit sera transmis à la Direction national WIN WINDéveloppement qui se réserve le droit d'intervenir auprès de tout organisme ne respectant plus les fondamentaux du réseau ou rencontrant des difficultés dans leur application.

Renouvellement

Trois mois avant la fin de validité de la licence de marque, la demande de renouvellement doit être transmise à la Direction national WIN WINDéveloppement. A défaut, à la fin de la date de validité, l'organisme ne peut plus utiliser la marque et les outils WIN WINDéveloppement.

WIN WINDéveloppement réalise, à la fin de la période de validité, une évaluation avec une mission d'audit sur site selon des modalités identiques aux modalités de l'évaluation d'intégration.

Médiation et radiation

Un organisme de formation peut se voir retirer la licence de marque dans les cas suivants :

- Non-paiement des frais dus au titre des procédures qualités de la licence de marque WIN WINDéveloppement
- Fourniture de renseignements falsifiés dans le formulaire de candidature et dans les documents joints, les documents attendus et fournis lors de l'évaluation sur site, les entretiens entre les personnels et les auditeurs lors de l'évaluation sur site, et dans tout autre document fourni à la Direction national WIN WINDéveloppement
- Dénigrement avéré de la marque WIN WINDéveloppement : documents utilisés, processus et procédures utilisés, entités impliquées...
- Non-paiement de la souscription annuelle à la marque WIN WINDéveloppement
- Non-respect de la saisie mensuelle des données statistiques sur l'activité de son organisme

- Manquements graves aux engagements pris dans le cadre de son intégration au réseau
- Non-respect des obligations légales
- Non-respect des autres membres du réseau

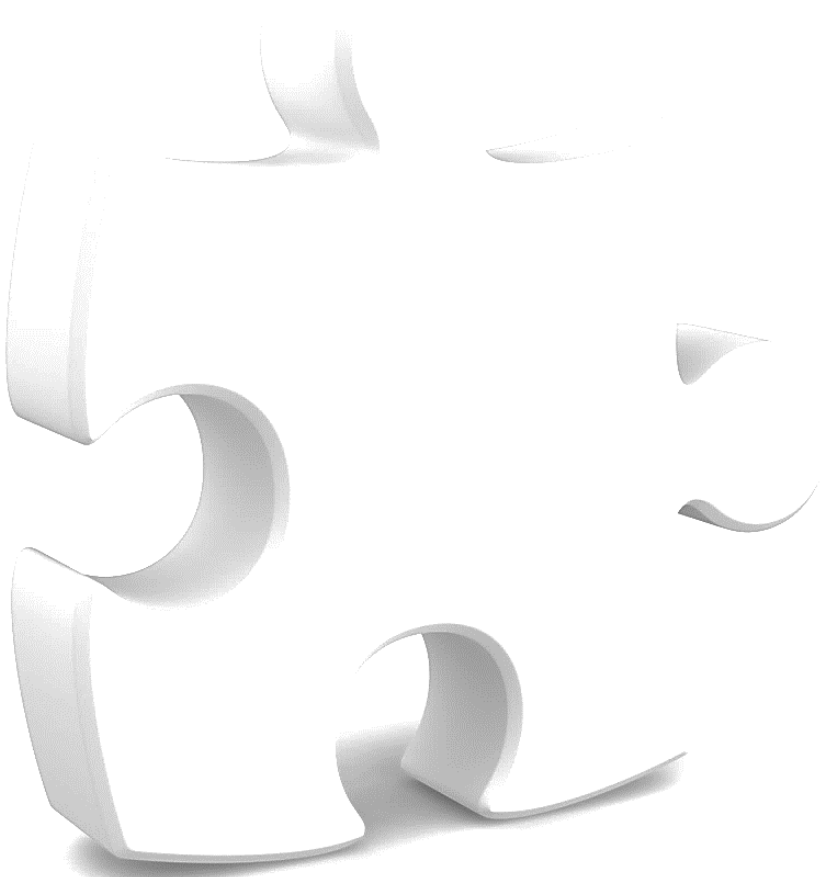
Lorsque la Direction nationale WIN WINDéveloppement considère qu'un organisme de formation membre du réseau se trouve potentiellement dans l'un des cas ci-dessus, une mise en conformité est demandée au centre dans un délai d'un à trois mois. Le centre effectue la mise en conformité et transmet à la Direction nationale WIN WINDéveloppement les preuves s'y rapportant. La Direction nationale WIN WINDéveloppement vérifie les preuves.

Si la mise en conformité n'a pas pu être vérifiée, la Direction nationale WIN WINDéveloppement suspend la Licence de marque le temps de statuer avec la Commission National Représentative des membres du réseau avant de prononcer :

Soit le retrait de la marque

Soit le non retrait de la marque

Lorsque la Direction nationale WIN WINDéveloppement entérine l'avis de la Commission National Représentative des membres du réseau et procède au retrait de la Licence, le centre peut à nouveau présenter sa candidature à l'issue d'un délai d'un an.



Annexe :

Model de documents formation.

1. Bulletin de demande de formation
2. Cahier des Charges de formation
3. Livret de suivi de l'apprenant
4. Contrat de formation
5. Convention de formation
6. Devis de formation
7. Programme de formation
8. Feuille d'émargement
9. Attestation de fin de formation
10. Règlement intérieur de l'organisme
11. Charte qualité réseau

